

RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2015 DU CCAS

Le budget primitif 2014 est la traduction des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du conseil d'administration le 10 mars dernier.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 292 255,86 € en progression de 11 % par rapport au budget primitif 2014.

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et cotisations diverses réglés par l'établissement. C'est le deuxième poste de dépenses du budget.

Ces charges devraient progresser de 15,6 % en 2015 suite au transfert d'un agent de la ville sur le budget de l'établissement et d'une partie de l'enveloppe budgétaire qu'il gérait auparavant dans le cadre du budget communal. Cette enveloppe sera employée à la mise en place d'actions de proximité et de lien social sur les différents quartiers.

Par ailleurs, suite au renouvellement du Conseil d'Administration, il apparaît nécessaire d'actualiser et de compléter l'analyse des besoins sociaux, outil de diagnostic à caractère obligatoire destiné à appréhender les besoins des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté sur un territoire. Cette analyse permettra également de structurer la politique sociale du CCAS sur la durée du mandat et de dégager différentes priorités d'action. Il est ainsi proposé d'inscrire 2 000 € au budget primitif 2015 pour la réalisation de cette étude.

2. Les charges de personnel

Ce chapitre, constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant, progressera de 19,3 % en 2015 en comparaison avec le budget primitif précédent avec l'accueil d'un nouvel agent dans les effectifs de l'établissement (+35 650 €).

Comme précisé à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, ce nouvel exercice budgétaire sera également marqué par :

- l'augmentation des cotisations patronales de retraite avec l'alignement des taux de cotisations sur ceux du privé (+ 200 €) ;
- la revalorisation des traitements des agents de catégorie C avec l'octroi de points d'indices supplémentaires et un resserrement des échelles de rémunération (+ 500 €)
- la progression des rémunérations générée par les avancements de grade et d'échelons prononcés fin 2014 (+ 500 €)

- la suppression de la prime exceptionnelle de résultats instaurée en 2012 (- 1 000 €)
- le passage à 80 % sur toute la durée de l'exercice du temps de travail d'un agent.

3. Les autres charges de gestion courante

Ce poste de dépenses est constitué des aides aux personnes (bons alimentaires, aide sociale facultative, bons des Anciens...). Il est donc particulièrement variable d'une année sur l'autre.

L'exercice 2014 ayant confirmé une stabilisation du volume des aides délivrées par le CCAS (comprenant également la subvention accordée à la Maison du Grémillon), il est proposé d'inscrire un niveau de crédits approchant celui des réalisations de l'exercice écoulé et non de reporter simplement les crédits ouverts au budget primitif précédent.

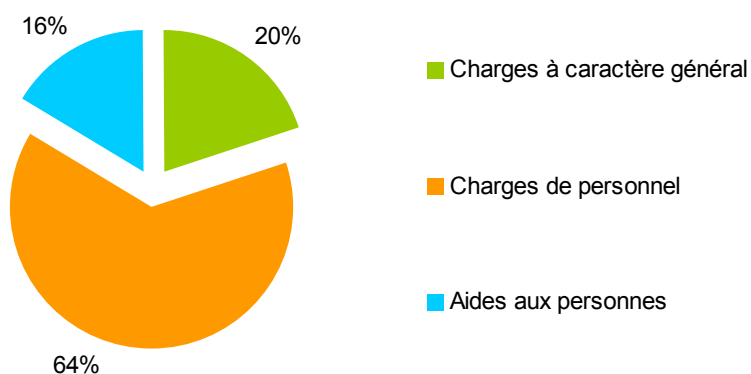
Cette opération permettra notamment de dégager les crédits nécessaires à la mise en place des actions de proximité auparavant prises en charge sur le budget de la ville.

4. La reprise du déficit de l'exercice précédent

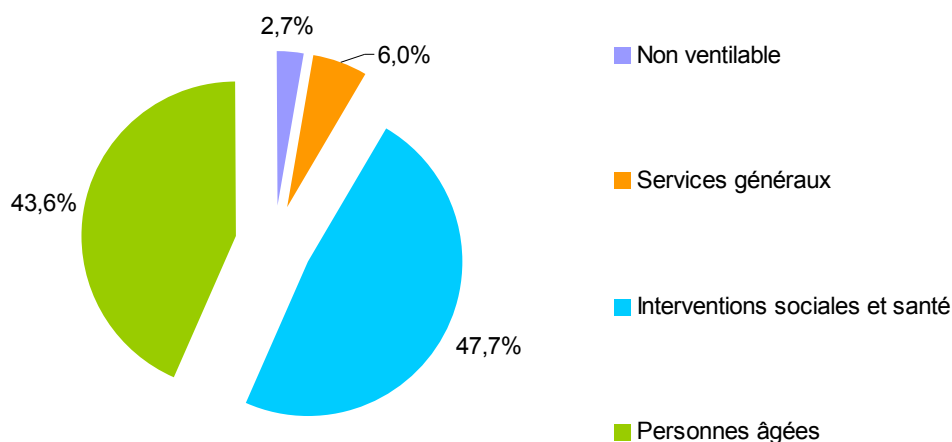
Le CCAS devra prendre en charge dans son budget primitif le résultat déficitaire de l'exercice précédent.

Cette charge supplémentaire sera couverte intégralement par la subvention complémentaire de la ville d'Essey-lès-Nancy, à l'origine de ce déficit en raison d'un retard dans le versement d'une fraction de la subvention d'équilibre 2014.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR NATURE



DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR FONCTIONS



B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement des participations des bénéficiaires et des partenaires sociaux, des remboursements de charges, de la subvention communale et, le cas échéant, de l'excédent dégagé à la clôture de l'exercice précédent.

1. Les produits des services

Ce poste de recettes est composé des participations des bénéficiaires à l'utilisation des services de Cité Pass et de téléassistance.

La demande en service ne devant guère progresser en 2015, il est proposé d'ouvrir des crédits à hauteur des titres émis en 2014.

2. Les atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve généralement les remboursements par le département des salaires des agents en charge de l'instruction des demandes de R.S.A. et, le cas échéant, les remboursements, par l'assurance statutaire, d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service.

Faute de pouvoir prédire l'absentéisme des agents sur ce nouvel exercice, il est proposé, comme pour l'exercice précédent, d'inscrire exclusivement les participations du département. Les éventuels remboursements de l'assurance statutaire pourront toujours faire l'objet d'une réintégration au budget en cours d'année par décision modificative.

3. Les dotations et participations

Ce chapitre est composé essentiellement de la subvention d'équilibre versée par la commune au CCAS

Pour équilibrer le budget 2015 et reconstituer un fonds de roulement, il est proposé de solliciter auprès de la commune d'Essey-lès-Nancy une subvention de fonctionnement d'environ 241 500 €, en progression de 1 % par rapport au budgété 2014 (21 % si le transfert d'un agent au CCAS est pris en compte).

Cette augmentation est indispensable pour absorber le déficit de fonctionnement de l'exercice précédent et le transfert d'un nouvel agent sur le budget de l'établissement.

Ce montant de subvention constitue une hypothèse maximale que le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville d'Essey-lès-Nancy ajusteront de concert en cours d'exercice au plus près des besoins de financement de l'établissement.